

LANGUES VIVANTES

EXPEDIS

PARTIR 4 semaines à une année scolaire pendant ta scolarité

EXPEDIS est un programme créé par la Fédération Wallonie-Bruxelles qui permet aux élèves belges de fréquenter un établissement scolaire à l'étranger pendant tes études secondaires. Grâce au programme EXPEDIS, tu es autorisé à partir dans le cadre d'un Programme scolaire pendant une période pouvant varier de 1 mois à une année scolaire complète, et ce sans devoir interrompre ta scolarité. À ton retour en Belgique, les cours suivis à l'étranger sont homologués et considérés comme faisant partie intégrante de ton cursus belge.

Conditions de participation

- Etre en 3^e, 4^e, 5^e ou 6^e année de l'enseignement secondaire ordinaire ou spécialisé
- Avoir un niveau scolaire suffisant afin de réintégrer facilement ton école d'origine à ton retour en Belgique
- Avant de partir, avoir l'accord de tes parents et celui de la **direction de ton école d'origine**
- **Etre MOTIVÉ !** Pour pouvoir homologuer ton Programme scolaire à l'étranger, il faut que tu réussisses les examens Tu devras donc te montrer assidu pendant les cours, il ne s'agit pas d'une année ou d'un trimestre de vacances mais bien d'une scolarité à part entière, qui te permettra **d'intégrer une nouvelle culture et de te perfectionner en anglais.**
- Etre en mesure d'assurer le suivi administratif et être régulièrement en contact avec ton école d'origine pendant ton programme.

Pour quelle durée ?

4 semaines, 8 semaines ou 1 trimestre scolaire :

- Pendant ta 3^e, 4^e, 5^e ou 6^e secondaire
-

Au cours du premier ou du second semestre (excepté dernier trimestre)

- Tu dois obtenir un avis favorable de ton établissement scolaire

1 semestre ou 1 année scolaire :

- Pendant ta 3^e, 4^e ou 5^e secondaire
- Début du programme en juillet/août/septembre (année ou semestre) ou en janvier/février (semestre)
 - Tu dois partir avec un Organisme de coordination agréé (Langues Vivantes est reconnu comme tel)
 - Tu dois obtenir un avis favorable de ton établissement scolaire avec lequel un “contrat pédagogique” sera mis en place

Quelle destination choisir ?

Nous te proposons les pays anglophones suivants : **Canada, Irlande, Australie.**

Le choix de la destination dépendra essentiellement de tes préférences et du niveau d'anglais requis par le pays de destination.

Comment serais-je évalué ?

Il y a une différenciation à faire entre les participants EXPEDIS d'une durée de moins de 3 mois et les participants d'une durée de plus de 3 mois :

- Le jeune qui part **3 mois maximum** reste soumis aux mêmes règles d'évaluation et de contrôle que ses camarades de classe en Belgique. Il sera donc évalué par son école d'origine dès son retour.
- Celui qui part **plus de trois mois** (semestre ou année scolaire) sera évalué par le conseil de classe de son école d'origine sur base de tous les travaux, contrôles et examens présentés dans l'école d'accueil et régulièrement transmis à l'école d'origine selon les modalités prévues dans le contrat pédagogique de l'étudiant.

Quel est le taux de réussite ?

Le taux de réussite des élèves partis en programme EXPEDIS est de 100%.

Quels sont les avantages du programme EXPEDIS ?

- Une facilité d'intégration (même âge que les étudiants de la classe)
- Un gain de temps et une validation des acquis
- Un gain de maturité et une ouverture d'esprit
- Des connaissances linguistiques et culturelles renforcées

Quelles sont les garanties de succès du programme EXPEDIS ?

Le programme EXPEDIS requiert un engagement personnel du participant, un suivi de la part de l'école d'origine et l'engagement des parents du participant.

Plus d'information sur le programme EXPEDIS, cliquer ici : [programme EXPEDIS](#)